



Budget et politique éducative grève nationale unitaire le 27/09



Plan d'austérité refuser l'impasse de la rigueur



**Elections professionnelles
voter massivement en octobre**



au sommaire

- p. 4 **Budget 2012**
grève le 27 septembre

- p. 5 **Plan d'austérité**
refuser l'impatte de la rigueur

- p. 6 **Rythmes scolaires**
tenir compte des personnels

- p. 7 **Situations explosives**
dans les écoles parisiennes

- p. 8?9 **Débattre et agir**
les réunions syndicales

- p. 11 **Carrière**
informations diverses

- p. 12?13 **Elections professionnelles**
tout savoir

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Budget, école, rigueur une rentrée combative

Une nouvelle fois, la rentrée scolaire 2011 n'est pas une rentrée comme les autres...

Tout d'abord, elle se place dans un contexte de saignée budgétaire. La politique de rigueur envisagée par le gouvernement sous les diktats des marchés financiers va encore aggraver la situation sociale. Les 11 milliards de coupes budgétaires que le gouvernement souhaite effectuer d'ici 2012 vont se faire au détriment des salariés alors que la dette de l'Etat est principalement due aux cadeaux fiscaux octroyés aux plus aisés.

Les attaques contre le service public d'éducation mettent un peu plus encore les enseignants et les élèves en difficulté. C'est pourquoi la FSU a été à l'initiative de la grève unitaire du 27 septembre pour revendiquer l'arrêt des suppressions de postes et exiger une autre politique éducative. Soyons massivement en grève pour continuer la mobilisation en faveur d'une autre école !

Face à l'offensive idéologique à laquelle nous sommes confrontés, il est indispensable de se réunir pour construire ensemble cette mobilisation et des revendications alternatives pour une école progressiste et démocratique. C'est pourquoi le SNUipp FSU Paris propose de nombreux stages et réunions syndicales dès ce début d'année.

Enfin, les élections des représentants des personnels qui se dérouleront du 13 au 20 octobre prochain par voie électronique sont un autre moment fort pour notre profession. De la participation et des résultats à ces élections dépendent la force de frappe des syndicats auprès de l'académie et du ministère. Il est donc fondamental que les enseignants parisiens votent massivement lors de ces élections. Le SNUipp FSU majoritaire au niveau national et parisien a besoin de vos voix pour continuer et renforcer son action. Ensemble, nous pouvons peser sur les choix académiques et gouvernementaux !

En attendant, toute l'équipe du SNUipp FSU Paris vous souhaite une bonne rentrée !

Jérôme Lambert
secrétaire départemental

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 280 du 31 août 2011
CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €
Directeur de publication : Nicolas Wallet
Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.
Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Budget 2012

les suppressions continuent, grève le 27 septembre

Il y aurait bien 14 000 suppressions de postes prévus pour le budget 2012 pour l'éducation nationale. Selon une dépêche de presse de l'AEF, 5 700 postes seraient supprimés dans le premier degré, 6550 dans le second degré, 1 350 dans l'enseignement privé et 400 pour les personnels administratifs. Ce n'est pas une surprise, le président de la République avait annoncé en juin dernier que la règle du « un fonctionnaire sur deux partant à la retraite non remplacé » serait poursuivie en 2012. Il avait cependant ajouté devant la montée des protestations venant de tous bords qu'il n'y aurait pas dans le premier degré plus de suppressions de classes que d'ouvertures de classes à la rentrée 2012.

On l'aura compris. L'essentiel des suppressions dans le primaire porterait sur les

enseignants « hors la classe ». Ainsi les suppressions d'emploi se répartiraient en 900 postes d'assistants de langue, 600 postes de stagiaires en M2 et 4200 postes pris sur les Rased, assistants pédagogiques, remplacements et surnombres. C'est encore une fois les moyens permettant d'accompagner et de soutenir les actions pédagogiques qui sont visés. Si ces moyens sont moins visibles aux yeux de l'opinion et donc plus facilement « supprimables », ils n'en demeurent pas moins essentiels à la bonne marche de l'école.

Dans le second degré, les 6 550 suppressions de postes se répartiraient entre 300 postes d'assistants de langue, 1 000 postes de stagiaires et 5 250 postes d'enseignants. Les enseignants « hors la classe » étant bien moins nombreux en proportion que dans le

premier degré, ces suppressions auront pour conséquence directe d'alourdir encore plus les effectifs par classe et de supprimer des dispositifs de dédoublements.

A force de conjuguer dogmatisme budgétaire et aveuglement pédagogique nous finirons par parvenir au point de rupture. C'est pour ne pas en arriver là que la FSU a pris l'initiative dès le mois de juin de proposer une action pour la rentrée. Celle-ci s'est concrétisée par un appel unitaire de toutes les fédérations de l'Education nationale à la grève le 27 septembre. Il faudra que nous soyons le plus nombreux possible si nous voulons infléchir le gouvernement dans son projet de budget.

Santo Inguaggiato

Carte scolaire de rentrée mesures d'ajustement à la marge

Le CTP du 7 septembre devra procéder aux dernières mesures d'ajustement et entériner les mesures évoquées lors du groupe de travail du 27 juin, clôturant ainsi la carte scolaire 2010-2011. Le contexte de rigueur budgétaire imposé par le gouvernement avait conduit le Rectorat de Paris à supprimer 77 postes dont 27 postes de rased et 31 postes de remplaçants alors que l'académie devrait compter près de 600 élèves en plus à la rentrée. Ces suppressions de postes, alors que les effectifs augmentent, placeront nombre d'écoles parisiennes dans une situation de tension insupportable notamment dans les maternelles.

Le groupe de travail a permis l'ouverture de 7 classes supplémentaires, l'abandon de 3 fermetures décidées au CDEN de février mais a aussi prononcé 3 fermetures nouvelles. Malgré la prise en compte tardive de certains cas les débats, parfois houleux, n'avaient pas permis de répondre favorablement à d'autres situations préoccupantes, l'administration refusant de considérer les données remontées par les représentants des personnels et des parents d'élèves ainsi que de la mairie. Il reste des écoles dont les effectifs sont très tendus notamment dans les 9e, 13e, 14e et 16e arrondissements.



Après les mesures adoptées en février, celles prévues en juin, la marge de manœuvre est très faible pour le rectorat. En tout et pour tout il reste 2 postes pour répondre aux besoins des écoles. L'IA a annoncé que si cela ne suffisait pas, il fermerait de nouveaux postes de remplaçants. Cela ne sera pas sans conséquence sur le recours à des personnels vacataires sans formation ou qualification particulière, ce que nous avons dénoncé.

Le SNUipp-FSU Paris appelle les enseignants à lui faire parvenir toutes les informations concernant les écoles dont les effectifs justifient un examen voire une ouverture.

Sarra Kereiche

Détournement de pub ministérielle

Le ministère n'a pas hésité en fin d'année scolaire dernière à tenter de tromper l'opinion publique à travers deux publicités vantant le recrutement de 17 000 personnes pour la rentrée. Nous pouvons douter de l'efficacité d'une telle manipulation, la politique de casse de l'école devenant flagrante pour tous les citoyens. De plus, dans ces publicités, il ne recule devant aucun stéréotype sexiste... En effet, Laura est une femme, elle est donc littéraire et a des rêves, alors que Julien est un homme, il est donc porté sur les nouvelles technologies et a des ambitions...

Le SNUipp FSU Paris a détourné cette affiche pour en créer une autre en phase avec la réalité du vécu des personnels dans les écoles. Vous la trouverez à télécharger sur notre site et en quatrième de couverture de ce journal.

Plan d'austérité refuser l'impasse de la rigueur

Face à la crise économique et financière, le gouvernement cherche à convaincre qu'il n'y a pas d'autres choix que la rigueur. A vouloir rassurer les marchés financiers et les agences de notation, il ne s'attaque pas aux causes structurelles de la crise. En revenant modestement sur les niches fiscales, la défiscalisation des heures supplémentaires et en taxant de manière marginale et provisoire les hauts revenus, le gouvernement reconnaît l'échec de sa politique menée jusqu'ici. Mais les mesures annoncées s'inscrivent toujours dans une politique d'austérité pénalisant essentiellement les salariés, mettant peu à contribution les hauts revenus. La «contribution exceptionnelle sur les hauts revenus» mise en avant dans les médias devrait rapporter seulement 200 millions d'euros pour un plan global de 11 milliards. Cette contribution est bien un pur effet d'annonce tandis que le bouclier fiscal reste toujours en vigueur jusqu'en 2013 et que la réforme de l'ISF votée en juin actait près de 2 milliards de baisse d'impôts pour les très grosses fortunes. Pendant ce temps, les taxes sur les sodas, les entrées dans les parcs d'attractions, le tabac, les alcools, les mutuelles de santé... augmenteront fortement.

Cette austérité hypothèque ainsi toute sortie réelle de la crise et s'inscrit dans des orientations européennes qui fragilisent encore



plus la situation des pays de l'UE. Ceci entraînera encore une baisse de l'activité et des recettes fiscales, tout en aggravant les inégalités.

Le gouvernement utilise l'argument de la dette publique dont la hausse résulte pour l'essentiel des cadeaux fiscaux aux plus riches et des exonérations de charges pour des entreprises et poursuit dans sa logique de baisse des dépenses publiques. Ainsi, au cours des années 2000-2009, les impôts ont au total baissé de 77,7 milliards d'euros.

La FSU avait demandé au gouvernement d'intervenir sur les causes réelles de la crise en agissant sur l'emploi, le pouvoir d'achat et la fiscalité dans l'optique d'un autre partage des richesses.

Où est l'équité, l'effort partagé dans les annonces faites ? D'un côté des mesures ponctuelles et réduites de taxation des hauts revenus, de l'autre, réforme des retraites, suppressions massives d'emplois publics, RGPP et stagnation du pouvoir d'achat

pour les salariés ! Plus des mesures présageant une mise à mal des dépenses de santé et des mutuelles qui entraîneraient une aggravation des difficultés d'accès au soin pour les plus modestes... La Fonction publique reste particulièrement impactée par les choix faits : 15 milliards d'économie avec la RGPP

contre 200 millions d'euro par la contribution exceptionnelle des hauts revenus ! Pour la FSU, il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge. Ceux sont bien des investissements productifs indispensables. En poursuivant dans cette impasse, le gouvernement ne change pas la donne et n'offre pas de perspective d'avenir aux générations futures.

La FSU invite les agents de la Fonction publique et les salariés à se saisir de ces débats et à s'engager massivement dans les actions et initiatives dès les prochaines semaines. Il s'agit d'empêcher la mise en œuvre de ces mesures et imposer d'autres choix économiques et financiers garantissant davantage d'égalité, de justice sociale et de progrès pour tous.

Arnaud Malaisé

Deux recteurs de Paris condamnés

Au mois de juillet, le recteur actuel de l'académie de Paris et son prédécesseur ont été condamnés par la cour de discipline budgétaire et financière de la Cour des comptes. Les magistrats ont condamné Patrick Gérard, ex-directeur de cabinet de Gilles de Robien et de Rachida Dati devenu depuis recteur de l'académie de Paris, et Maurice Quenet, son prédécesseur, pour avoir effectué des nominations à la régularité contestable à des fonctions d'Inspecteur de l'académie de Paris. Une douzaine d'inspecteurs de l'académie de Paris, bien souvent des proches de ministre à qui il fallait trouver «un point de chute» confortable après leur passage dans leur cabinet ou encore des candidats malheureux à des élections, ont ainsi été recrutés sans aucun concours ni critère de sélection. Certains de ces inspecteurs d'académie n'avaient aucune contre-partie en terme de travail à effectuer malgré un traitement conséquent : 3800 euros plus primes et avantages. Et pendant ce temps, le ministère supprimait plus de 56 000 emplois...

Urgence, un toit !

A Paris, comme partout en France depuis plusieurs mois, des hommes, des femmes et des enfants sont laissés à la rue alors même que l'État a l'obligation de les héberger. Alors que les travailleurs pauvres se multiplient et que le chômage bat des records, l'hébergement d'urgence constitue le seul recours pour de nombreuses personnes. Il permet en particulier aux familles en grande difficulté d'éviter de se retrouver à la rue avec des enfants. Pourtant aujourd'hui l'Etat ne joue plus son rôle en diminuant de manière drastique les subventions accordées au Samu social. Comment parvenir à s'intégrer, à suivre une scolarité, à vivre simplement quand on ne sait pas où l'on va dormir chaque soir ? Comment faire lorsque l'on change 8 fois d'hôtel dans le mois ou que le 115 conseille d'aller dormir aux urgences de l'hôpital ? Face à ce recul, un collectif «urgence un toit» s'est créé pendant l'été avec la FSU, pour réaffirmer fortement qu'un toit c'est un droit, et ce pour toutes et tous. Une manifestation nationale a lieu le 3 septembre pour demander l'application de la loi et le respect des engagements de l'Etat. A Paris, le rassemblement se tiendra à 14h au square Boucicaut (15e).

Rythmes scolaires

tenir compte des personnels

Début juillet, le Comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires a rendu son rapport proposant de modifier l'organisation actuelle des écoles et des établissements. Une des préconisations majeures du rapport est de revoir le calendrier annuel, notamment en réduisant la durée des vacances d'été et en établissant un zonage pour cette période. Cette proposition soulève nombre de questions et de problèmes auxquels il faut répondre tant pour les familles que pour les personnels. En tout état de cause, le SNUipp et la FSU s'opposent à toute mesure qui augmenterait le temps de travail des personnels.

Ils réaffirment que l'objectif premier doit rester la réussite de tous les élèves dans une école de qualité et plus démocratique. Or, il est clair que, dans cette Ecole mise à mal depuis plusieurs années, les rythmes scolaires ne sont qu'un facteur parmi d'autres



de la réussite ou de l'échec. La question des inégalités scolaires entre les élèves, de leur rapport positif ou non à l'École, et au final de leur réussite ou échec, ne se limite pas à celle des rythmes, et encore moins à celle des vacances d'été. Pour que les rythmes scolaires contribuent à davantage d'égalité entre les élèves et à la démocratisation du système éducatif, ils doivent être pensés en articulation avec d'autres questions :

- une meilleure dimension qualitative de ce temps scolaire : richesses des contenus enseignés, pratiques professionnelles permettant une réelle mise en activité de tous les élèves ...
- la nécessité d'une meilleure formation des

enseignants ;

- une amélioration des conditions de scolarisation et d'études des élèves et d'enseignement des enseignants : effectifs allégés, locaux mieux adaptés, alternance des modes de mise en activité des élèves (classes dédoublées...);

- l'articulation entre les rythmes scolaires et les rythmes sociaux et familiaux, sources de nombreuses inégalités (loisirs, devoirs, transport, temps journalier total passé à l'école...).

C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU continue de demander une réflexion sur l'ensemble de ces paramètres de la réussite ou de l'échec avant toute décision non pas pour «moins» d'École mais pour «plus et mieux» d'École pour tous. En tout état de cause, une chose est certaine, rien ne devra se faire contre les intérêts des personnels.

Marie-Claire Chitterray

PVP

un avenir incertain

Malgré les départs en retraites, les recrutements par concours de PVP sont gelés par la Ville de Paris jusqu'en 2013. Alors que le nombre d'élèves augmente constamment et régulièrement dans les écoles parisiennes, le nombre de PVP devrait ainsi stagner et à terme diminuer. A cette rentrée, les conséquences sont multiples. Des heures d'ateliers permettant de conduire des projets pédagogiques sont supprimées au détriment des élèves. De ce fait, ces PVP ne seront plus affectés sur deux écoles mais sur trois au détriment de la collaboration au sein de l'équipe pédagogique de l'école.

Le SNUipp FSU a donc interpellé Mme Brossel, adjointe aux affaires scolaires, en juin dernier qui a démentit ces inquiétudes et a affirmé notamment son engagement de ne pas supprimer les PVP aux rentrées prochaines (l'intégralité de sa lettre est en ligne). Toutefois, les inquiétudes ne

sont pas pour autant complètement levées. Combien de PVP vont-ils partir à la retraite dans les années à venir? Combien y-a-t-il de personnels sans poste? Combien d'heures d'ateliers sont attribuées aux PVP? Combien d'heures d'ateliers seront supprimées à la rentrée? Pour quelles raisons? Il semble qu'il y ait des projets de modifications dans l'accompagnement des élèves à la piscine par les PVP, qu'en est-il?

Mme Brossel n'a pas souhaité répondre à ces questions avant d'avoir donné ces informations aux représentants des agents de la Ville. Le SNUipp FSU est donc toujours dans l'attente de ses réponses et y réagira en partenariat avec les syndicats des agents municipaux et les autres syndicats de l'Éducation Nationale.

Nicolas Wallet

Éducation prioritaire vers des évolutions

A Paris, la carte des ZEP est source de multiples débats et ne représente plus forcément la réalité des évolutions sociales des différents quartiers parisiens. Si l'académie ne modifiera pas cette carte en tant que telle, elle va modifier la classification des écoles par groupe en tenant compte notamment de la tarification des cantines. Elle compte s'appuyer sur cette nouvelle classification pour les prochaines opérations de carte scolaire en janvier. Le SNUipp FSU Paris travaille donc sur cette question et propose à l'ensemble des personnels un stage syndical le 11 octobre pour les y associer (attention, dépôt de la demande d'absence à l'ICC avant le 11 septembre). Les inquiétudes sont réelles dans le contexte budgétaire actuel surtout que l'IA ne cesse de répéter que l'académie est bien au-dessus de la moyenne nationale du point de vue du nombre d'écoles classées en ZEP au regard de la situation sociale de la ville.

La pétition nationale unitaire contre les ECLAIR et revendiquant une politique d'éducation prioritaire digne de ce nom est toujours en ligne sur notre site.

Situations explosives dans les écoles parisiennes

Durant toute la dernière année scolaire, le SNUipp FSU a été saisi par de nombreuses équipes enseignantes confrontées à des cas d'élèves devenus ingérables au sein de l'école et qui remettaient en cause leur propre sécurité physique et morale, celle des autres élèves ou celle des adultes de l'école. Dans d'autres situations, ce sont les parents d'élèves qui sont les auteurs de ces violences, des parents violents ou insultants, parents qui ont de plus en plus tendance à porter plainte contre le directeur de l'école ou l'enseignant de la classe pour x raisons. Nul besoin de développer, chacun dans son école en a des exemples plus ou moins graves.

Des causes multiples

Ce phénomène mérite une analyse profonde et complète : elle ne peut se limiter à la prise en compte d'éléments internes à l'école, l'ensemble de la société est concernée. Le SNUipp FSU s'engage dans cette réflexion sur le long terme, mais d'ores et déjà, il est indispensable que l'institution soutienne les personnels placés dans ces situations intolérables et inacceptables.

A chaque fois, le SNUipp FSU est intervenu auprès de l'inspecteur de circonscription ou de l'Inspecteur d'académie pour qu'une solution soit trouvée et ce de manière urgente afin de permettre aux enseignants de travailler dans des conditions respectueuses de leur personne. Ce sont bien sûr toujours des dossiers difficiles à traiter, la solution ne va pas forcément de soi. Les intérêts des élèves et ceux des adultes de l'école doivent être pris en compte et conciliés. Force est de reconnaître que peu de solutions existent : changement d'école au risque de passer la « patate chaude » aux voisins, R'École au risque de ne souffler que six semaines, une exclusion de quelques jours... Résultat : aucune solution adaptée pour l'élève qui est en souffrance afin qu'il surmonte celle-ci, et une situation invivable pour les enseignants. Lors d'une audience sur cette question en juillet, l'IA a précisé que l'académie travaillait sur un partenariat pour traiter les urgences pédo-psychiatriques.

Même si cela n'explique pas tout, la politique gouvernementale de casse de l'école, mais aussi de l'ensemble des services



publics permettant d'accompagner les élèves, est en grande partie responsable : suppression de places en établissements spécialisés, refus d'ouvrir des CLIS, suppression des Rased, surcharge des classes, pressions hiérarchiques... Le gouvernement met tout en place pour que la situation continue d'empirer et que ces graves problèmes se multiplient encore dans l'avenir.

Déficit de soutien de la hiérarchie et manques de solutions

Si la généralisation n'est pas possible, nous ne pouvons que constater le manque patent de réponse et de solution de la part de la hiérarchie. Rien de concret n'est proposé pour que ces élèves en souffrance aillent mieux et entrent enfin dans les apprentissages. Peu d'accompagnement, voire pas du tout pour ces équipes déstabilisées. Parfois même, la seule réponse institutionnelle est « le coup de bâton » avec la remise en cause du professionnalisme et des compétences des adultes encadrant ces élèves (directeur de l'école, enseignants devant classe, AVS...).

C'est inacceptable ! Le rôle premier d'une hiérarchie est d'assurer la protection des agents dont elle a la responsabilité. En audience, l'IA a assuré de son soutien tout enseignant rencontrant de telles difficultés.

Les représentants du SNUipp FSU ont demandé que cela soit également le cas au niveau de l'inspection de toutes les circonscriptions.

Le SNUipp FSU continuera d'agir auprès de chaque équipe pour qu'une solution soit trouvée au plus vite pour chaque cas. Dans de telles circonstances, la première chose à faire est donc de contacter les représentants du

personnel pour obtenir aide et soutien. Nos interventions font toujours avancer les choses même si c'est de manière plus ou moins rapide. Parfois, il est d'ailleurs nécessaire de solliciter auprès de l'IA « la protection fonctionnelle du fonctionnaire » (demander de l'aide au syndicat pour ce faire). Cette procédure complexe permet à l'enseignant de trouver a priori un soutien juridique réel auprès de l'administration. Toutefois, même dans ce cas, l'administration peine à répondre à chaque demande. Interpelé par le SNUipp FSU sur ce point en juillet, l'IA a indiqué qu'il allait se rapprocher du service juridique du Rectorat pour s'assurer que toute demande de protection fonctionnelle soit traitée.

Pour le SNUipp FSU, le fatalisme ne peut être de mise. L'action syndicale sur ce dossier doit aussi passer par une réflexion et des actions plus globales pour revendiquer une autre politique éducative. Afin d'en débattre ensemble et construire les réponses individuelles et collectives à apporter à ce phénomène, au cours de l'année, le SNUipp FSU organisera une réunion d'information syndicale sur ce sujet.

Jérôme Lambert

Débattre et agir pour construire une école démocratique et progressiste mobiliser contre la politique gouvernementale

La politique gouvernementale démantèle petit à petit l'ensemble des services publics et l'éducation n'est pas épargnée ! Les attaques, où le gouvernement tend à imposer une vision libérale de l'école, contre les personnels et les élèves pleuvent. Pour combattre cette politique destructrice, le SNUipp et la FSU sont à l'initiative des principales mobilisations et portent l'unité syndicale au sein de celles-ci en associant les parents d'élèves autant que possible.

Ces mobilisations, qui se construisent avec l'ensemble de la profession, ne se suffisent pas à elles-seules face au véritable rouleau compresseur idéologique mis en place par le gouvernement, qui n'hésite pas à manipuler l'opinion publique.

Pour le SNUipp FSU, il est de sa responsabilité de mener la contre-offensive idéologique et d'organiser les cadres collectifs de construction d'une autre école, garantissant des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels et permettant la réussite de tous les élèves. Le SNUipp FSU Paris a donc décidé d'intensifier les réunions d'information syndicale et les stages de formation syndicale, de diversifier les thèmes et sujets de réflexion, de multiplier les intervenants... Outre l'intérêt réflexif de ces réunions,

la participation à ces réunions contribue à la défense des droits à réunion des enseignants. La participation à ces réunions syndicales est un droit pour tous les enseignants, syndiqués ou non.

Ces réunions sont le plus souvent adressées à l'ensemble de la profession, même si parfois elles s'adressent à des catégories de personnels particulières.



Calendrier des réunions syndicales 2011/2012

Réunions d'information syndicale (RIS)

- Enseigner hors de France : mercredi 14 septembre de 9h30 à 12h30
- Budget et rythmes scolaires : mercredi 21 septembre de 9h30 à 12h30
- Chantier travail/Evaluation : mercredi 28 septembre de 9h30 à 12h30
- Segpa : vendredi 30 septembre de 13h30 à 16h30
- Directeur et directrice d'école : lundi 3 octobre de 13h30 à 16h30
- Préparation aux entretiens « direction d'école » : mercredi 5 et 12 octobre de 13h30 à 17h
- RESF : mercredi 23 novembre de 9h30 à 12h30
- Enseigner à l'hôpital à Paris : vendredi 2 décembre de 13h30 à 16h30

Stages de formation syndicale

- Education prioritaire : mardi 11 octobre de 9h à 16h30
- Gfen/SNUipp spécial « PES » : jeudi 13 octobre de 9h à 16h30
- Gfen/SNUipp spécial « T1 » : lundi 14 novembre de 9h à 16h30
- PEIMF : mardi 22 novembre de 9h à 16h30
- Quel avenir pour les Rased ? : jeudi 24 novembre de 9h à 16h30
- Le travail enseignant : entre le visible et l'invisible : lundi 5 décembre de 9h à 16h30

D'autres réunions et stages sont prévus pour le reste de l'année : sur les droits des enseignants, livret de compétence, socle commun...

Merci de prévenir la section de votre participation par mail pour pouvoir mettre en place des conditions matérielles de réunions satisfaisantes.

AG de rentrée mardi 6 septembre

Bourse du travail, M° République à 17h30

Budget et rythmes scolaires mercredi 21 septembre

Réunion d'information syndicale de rentrée de 9h30 à 12h30

L'éducation prioritaire à Paris mardi 11 octobre

Depuis son lancement, la politique d'éducation prioritaire a connu de multiples bouleversements. Les ECLAIR créés par le gouvernement correspondent à un véritable renoncement à une politique d'éducation prioritaire digne de ce nom. Les conséquences sont nombreuses : baisse des moyens, modifications des statuts des enseignants par le recrutement à profil, individualisation des rémunérations... A Paris, l'Inspecteur d'académie applique cette politique et souhaite revoir la classification des écoles pour les opérations de carte scolaire.

9-12h : sous réserve de confirmation, intervention de Sylvain Broccholichi, sociologue, maître de conférence à l'IUFM du Nord, CNRS Paris-Dauphine : "Comment varient les inégalités scolaires en France ? Tendances nationales, dynamiques locales et rôle des politiques"

13h30 -15h : la politique d'éducation prioritaire, des origines à nos jours.

L'objectif est de faire le point sur les fondements de cette politique, ses évolutions et son dernier avatar : la création des ECLAIR avec Marc Douaire, président de l'OZP. Un représentant du Snes FSU sera notamment présent pour faire le point sur les dangers des « ECLAIR » mis en place depuis la rentrée passée dans les collèges et lycées.

15h-16h30 : les évolutions prévues par l'académie en la matière pour la prochaine carte scolaire et la position du SNUipp FSU sur celles-ci.

L'évaluation, un enjeu majeur mercredi 28 septembre

Dans le cadre de son chantier travail, le SNUipp FSU Paris analyse les conséquences des «réformes» gouvernementales sur la réalité du travail enseignant : comment le gouvernement empêche ainsi les enseignants de faire correctement leur travail. Ce chantier est bien évidemment tourné vers le combat en faveur d'une autre école.

L'équipe d'une école du 19ème arrondissement s'est engagée l'an passé dans cette réflexion. Pour ces collègues, il est apparu que le thème de l'évaluation est un thème central des contres réformes. Le sujet est vaste et recouvre de multiples pans de notre travail : l'évaluation des élèves en classe, les livrets scolaires, l'évaluation des enseignants par leur hiérarchie... Avec ces collègues, le SNUipp FSU Paris a décidé d'innover et de proposer aux enseignants parisiens qui le souhaitent de réfléchir ensemble à cette question afin de construire nos revendications. Ce travail prendra la forme de réunions régulières (tous les mois ou mois et demi) dont le contenu exact sera élaboré avec les personnels volontaires. Le lancement de ce projet se fera lors d'une réunion le mercredi 28 septembre de 9h30 à 12h30 à la Bourse du travail.

Les enseignants ont des droits à réunions syndicales

Deux types de réunions sont organisés par le syndicat : les réunions d'information syndicale et les stages de formation syndicale. Elles sont ouvertes à tous les personnels syndiqués ou non, mais n'ont pas le même statut administratif.

Les réunions d'information syndicale : pour les personnels enseignant à des élèves du premier degré, elles sont organisées hors temps de service dû devant élèves. Six heures peuvent être déduites des heures de service dues hors de la présence devant élèves : les 18h animations pédagogiques (rendues obligatoires ou non par l'ICC), la seconde journée de pré-rentree, la journée de solidarité, les 24h de concertation. Concernant les 18h d'animations pédagogiques, l'Inspecteur

d'académie a précisé que les enseignants devaient s'inscrire aux 18h sur circonscription, charge à eux de justifier leurs 6h d'absence à l'aide de l'attestation fournie par le syndicat. Sur demande du SNUipp, l'IA a rappelé l'ensemble de ces consignes aux Inspecteurs de circonscription.

Pour les autres personnels, elles peuvent être organisées sur tout le temps de service dans la limite de deux réunions de trois heures. Dans ce dernier cas, une information de participation doit être envoyée à l'ICC au plus tard la veille de la réunion.

Les stages de formation syndicale : l'absence pour assister à ces journées est de droit pour tous les personnels dans la limite de 12 journées par an. La hiérarchie ne peut les

refuser que dans des conditions très restrictives. Une demande de l'intéressé doit parvenir à l'inspecteur d'académie un mois avant la date du stage. En raison de cette contrainte, le SNUipp FSU invite les collègues à envoyer leur demande dès que la date du stage est fixée. En l'absence de réponse écrite et motivée au moins 15 jours avant le stage, l'autorisation est réputée accordée. Face à l'insistance du SNUipp FSU, l'IA a rappelé aux ICC que ces absences devaient être remplacées.

Les lettres-types réglementaires pour les ICC sont en ligne sur le site internet du SNUipp FSU Paris.

Brigitte Cerf

Augmenter les salaires dans la Fonction publique c'est nécessaire, juste et possible !

Le gouvernement a décidé de geler les traitements de la Fonction publique en 2012 après l'avoir fait en 2011.

Leur décrochage des prix entraîne un écrasement des grilles indiciaires. Faire carrière, c'est désormais « remonter un escalator qui descend ». La progression du pouvoir d'achat espérée au recrutement est fortement altérée après 10 ou 20 ans de carrière...

La rémunération à l'entrée étant déjà faible, cela pèse sur l'attractivité des métiers.

Ce décrochage engendre du même coup un relèvement fréquent du minimum de la fonction publique, rattrapé par le SMIC.

Cette politique assumée a également pour effet de diminuer la rémunération des plus récemment recrutés par rapport à celle de leurs aînés. Qu'est ce qui justifie qu'un fonctionnaire recruté aujourd'hui a et aurait au long de sa carrière, un pouvoir d'achat inférieur de 10% environ à celui qui a été recruté il y a dix ans ?



Pour sauver les apparences, le gouvernement mène aujourd'hui une politique d'individualisation (primes, GIPA, heures supplémentaires...). Profondément inégalitaire, notamment à l'égard des jeunes et des femmes, elle n'intéresse qu'une minorité des personnels.

Le gouvernement se sert de la crise pour justifier l'austérité. Mais sait-on qu'entre 2000 et 2010, l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat rapporté au PIB a reculé de près d'un point, ce qui représente au budget une économie de 18 Mds€ ?

Rien ne justifie que les fonctionnaires subissent de plein fouet cette politique de rigueur. Le gouvernement doit ouvrir de réelles négociations pour revaloriser nos salaires et accepter de discuter de la valeur du point d'indice qui permet une évolution juste du pouvoir d'achat.

La FSU exige le rattrapage de la valeur du point d'indice par rapport au prix, une reconstruction de la grille indiciaire pour rémunérer les qualifications réelles avec une augmentation de 50 points pour tous et un salaire minimum net à 1600 euros mensuels.

Egalité professionnelle hommes/femmes un défi à relever

Le gouvernement se précipite pour agir par amendement au projet de loi débattu à l'automne. Pour la FSU, il faut prendre le temps des négociations, débloquer des moyens financiers et mettre en place un plan d'actions suivi d'effets quantifiables et concrets. L'état employeur doit être exemplaire et le garant de l'égalité de traitement dans le respect de la transparence et de l'équité. En premier lieu, la FSU conteste la politique actuellement menée en matière de primes, de gestion individuali-

sée qui creuse les écarts existants. Les comités techniques et les CAP devraient pouvoir jouer pleinement leur rôle. La question des carrières ne se limite pas à celles des cadres. L'éducation, l'orientation, la formation jouent également un rôle déterminant en luttant contre les stéréotypes, en favorisant la mixité des filières et des métiers. Le second niveau concerne la conciliation vie professionnelle - vie familiale qui doit être clairement incitative pour les pères. En aucun cas, ces nouveaux

droits ne doivent déboucher sur une restriction du droit des femmes. La scolarisation en maternelle des moins de 3 ans, un véritable service public de la petite enfance ne peuvent que favoriser le travail des femmes. La FSU prendra toute sa place dans les négociations en faveur de l'égalité professionnelle. Il s'agit de ne pas se contenter d'effets d'annonce mais bien par des avancées concrètes de mettre fin aux discriminations existantes.

Affectations provisoires après le mouvement

La CAPD du 26 août a fait le point sur les affectations provisoires effectuées depuis la sortie. Les représentants du personnel du SNUipp FSU les ont contrôlées tout l'été et mises en ligne sur le site internet du SNUipp. A priori, tous les personnels ont reçu une affectation pour la rentrée. Il ne resterait qu'entre 80 et 100 enseignants placés en sur-nombre. Dans l'attente qu'un poste se libère, ces derniers effectueront des remplacements. Ils auront par conséquent les mêmes droits à indemnités que les remplaçants titulaires.

En cas de problèmes d'affectation, le SNUipp FSU appelle les enseignants à contacter les représentants du personnel à la section.

Calendrier indicatif des opérations administratives

Capd stages ASH initiative nationale et premier examen des stages de formation continue	octobre 2011
Capd promotions et stages de formation continue Une fiche de contrôle syndical est accessible sur le site du SNUipp Paris.	octobre 2011
Permutations nationales	
dépôt du dossier	novembre 2011
Capd 500 points et contrôle des barèmes	janvier-février 2012
Résultats	fin mars 2012
Aptitude à la direction d'école	
Entretien	novembre 2011
Capd direction d'école	décembre 2011
Candidatures stages CAPA-SH	décembre 2011-janvier 2012
Capd CAPA-SH	février 2012
Capd hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés	mars 2012
Mouvement des personnels	mars à juin 2012

Joindre le SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020
tél : 01 44 62 70 01
courriel : snu75@snuipp.fr

Nos permanences ont lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h

Formation continue inscriptions jusqu'au 30/09

La circulaire rectorale avec le contenu du plan de formation continue pour cette année est en ligne sur le site internet du SNUipp FSU Paris. Attention, la limite des candidatures sur Gaïa est fixée au 30 septembre.

Enseigner Hors de France RIS le 14 septembre

Le SNUipp FSU Paris propose aux enseignants qui envisagent d'enseigner à l'étranger une réunion d'information syndicale le mercredi 14 septembre de 9h30 à 12h30 en présence d'un membre du secteur national « Hors de France » du SNUipp FSU. Elle se déroulera à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 (M° République). Merci de vous inscrire auprès de la section.

Entretien de direction formation syndicale les 5 et 12 octobre

Comme tous les ans, le SNUipp FSU Paris propose deux demi-journées de formation syndicale pour préparer les personnels à l'entretien de direction d'école. Elle est animée par des militant-e-s directeurs et directrices d'école, des candidat-e-s de l'année passée...

Elles se dérouleront à la Bourse du travail les mercredis 5 et 12 octobre de 13h30 à 17h. Merci de vous inscrire auprès de la section.

Le site du SNUipp FSU Paris fait peau neuve !

Pendant l'été, le site internet de la section a été complètement modifié afin d'y apporter plus de clarté. Vous y trouverez toujours les actions en cours, des dossiers thématiques, toutes les informations sur la carrière avec les explications du syndicat, les circulaires rectorales, les comptes-rendus de CAPD... Attention, si l'adresse de la page d'accueil reste la même : <http://75.snuipp.fr/>, l'adresse de toutes les autres pages est modifiée.

Elections des représentants du personnel

nou ?

Le vote se fera via internet



Finis le bulletin de vote glissé dans l'enveloppe, le ministère a décidé que le vote s'effectuera par Internet. Cela entraîne de nouvelles modalités.

Mode d'emploi du scrutin électronique

1 - VERIFIEZ QUE VOUS ÊTES INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP).

2 - IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE : LE DROIT DE VOTER !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre. Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h. Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment récupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère. Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

3 - VOTEZ !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse
<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin
- Cochez la liste FSU pour les CT et SNUipp pour les CAP
- Validez votre choix en cliquant VOTER
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU et SNUipp
- Confirmez votre choix
- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte
- Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP)



FSU

Dès maintenant, découvrez la présentation des modalités de vote et testez la configuration de votre ordinateur sur le portail des élections <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Plus d'informations et présentation détaillée sur le site du SNUipp-FSU Paris : <http://75.snuipp.fr>

Avec le SNUipp et la FSU



Défendre le statut enseignant

Différentes réformes ou projets gouvernementaux remettent fortement en cause le statut des enseignants : la loi mobilité et sa boîte à outil de casse de l'emploi public, la RGPP et le dogme de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la mastérisation à travers l'arrêt de toute formation professionnelle, la remise en cause du concours de recrutement et l'arrivée de contractuels dans les écoles...

Avec la FSU, le SNUipp s'oppose à cette casse programmée du statut de la fonction publique et à son impact sur la qualité du service public d'éducation.

En parallèle, suite à la loi de l'automne 2010, les pensions poursuivent la baisse engagée depuis 2003 avec la hausse du nombre d'annuités exigées, le recul de l'âge légal et le poids de la décote. Et avec le gel du point d'indice de la fonction publique conjugué à la hausse des cotisations retraites, les salaires diminuent.

Avec la FSU, le SNUipp exige un retour aux modalités antérieures de calcul des pensions (37,5 annuités, 75% des six derniers mois de salaire et l'abandon de la décote) et une hausse des salaires permettant de retrouver le pouvoir d'achat perdu depuis 10 ans (50 points d'indice et 10% d'augmentation pour tous).

Pour une école progressiste et démocratique

Chaque jour, les contre-réformes visent à casser un peu plus le service public d'Education. Aussi bien ses fondements et ses valeurs que le statut des personnels, rien n'est épargné sur l'autel du dogme budgétaire de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

57 000 postes supprimés depuis 2007, augmentation des effectifs par classe, suppression de la formation professionnelle, fin des RASED, externalisation de la difficulté scolaire, programmes rétrogrades, mise en place du socle commun, instauration du livret de compétences ...

Ces contre-réformes tournent définitivement le dos à une démocratisation de l'école. Elles ne visent pas à supprimer le classement et la compétition entre les élèves, mais bien au contraire à les amplifier.

À cette vision rétrograde de l'école, le SNUipp-FSU oppose une école progressiste et démocratique permettant la réussite de tous les élèves. Il revendique notamment :

- la restitution des postes supprimés et la création de postes à la hauteur des besoins ;
- le traitement de la difficulté scolaire sur le temps de classe avec la création des postes d'enseignant-es spécialisés à la hauteur des besoins et la baisse des effectifs dans les classes.

Au socle commun et ses dérivatifs réducteurs (LPC, évaluation CE1 et CM2), le SNUipp-FSU oppose la transmission d'une culture commune pour tous

Le SNUipp-FSU est à l'initiative de mobilisations sous toutes leurs formes, en associant les parents d'élèves. Il mène le débat au sein de la profession à travers l'organisation de nombreux stages syndicaux. Il poursuit ainsi la construction d'un grand mouvement pour une école démocratique.



Défendre et développer les services publics

Les services publics seraient trop chers et inefficaces, leurs agents surprotégés... C'est ce postulat purement idéologique qui « justifie » selon le gouvernement le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Depuis l'arrivée au pouvoir de N. Sarkozy, ce sont plusieurs dizaines de milliers de postes qui sont supprimés dans tous les services publics avec la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Dans le même temps, alors que la crise économique continue de frapper durement les salariés, le gouvernement

transfère des parties importantes de l'économie du public vers le privé dans une logique de profit.

Pour la FSU et ses syndicats, il est au contraire essentiel de réaffirmer le rôle de solidarité et de redistribution collective des richesses joué par les services publics.

La notion de services publics reste résolument une notion d'avenir. En opposition au chacun pour soi et à la loi du plus riche, l'intérêt général doit prédominer. La question centrale est donc de savoir comment penser une société plus juste en mettant en œuvre un autre type de

développement centré sur les besoins des populations et le respect des exigences écologiques.

Le SNUipp et la FSU revendiquent des services publics de qualité accessibles à tous et partout, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'énergie, des transports...

Ils revendiquent l'abrogation de la RGPP et les créations de postes statutaires nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Développer les services publics, quoi de plus moderne ?

Se syndiquer



une démarche individuelle au service du collectif

Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale. Les attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent. Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis.

Se syndiquer au SNUipp FSU Paris permet de :

Etre informé

Se syndiquer permet de recevoir la presse syndicale nationale (Fenêtre sur Cours), ainsi que la presse départementale (L'école).

Se syndiquer, c'est également recevoir les informations personnelles sur sa carrière.

Rompre l'isolement

Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer... c'est ne plus être seul en cas de pro-

blèmes ou de difficultés.

Elaborer et défendre les revendications des personnels

Se syndiquer, c'est pouvoir contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration des mandats du syndicat et de ses actions !

Participer au mouvement d'ensemble de défense de l'école

Se syndiquer, c'est défendre, développer, et transformer l'école publique pour qu'elle permette à tous les élèves de réussir et de devenir des citoyens.

Contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.

Signer l'appel à voter pour le SNUipp-FSU Paris

Les élections professionnelles auront lieu par voie informatique du 13 au 20 octobre. C'est un moment fondamental dans la vie collective de notre profession et de notre syndicat.

Vous pouvez signer l'appel à voter pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU. Cet appel sera publié dans notre journal électoral. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à snu75@snuipp.fr indiquant votre accord pour figurer dans cet appel.

Se syndiquer dès la rentrée pour renforcer le SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2011/2012

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr..	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre
 Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Elisabeth croyait enfin avoir trouvé l'emploi de ses rêves.

Après cinq ans d'études, elle s'est jetée dans le grand bain sans formation professionnelle. Le présent pour elle, c'est transmettre des savoirs et des valeurs dans des classes surchargées, sans Rased et sans remplaçants, tout en gardant la tête hors de l'eau... La noyade n'est pas loin, mais elle garde espoir parce qu'elle sait qu'une autre école est possible. C'est pour cela qu'elle a décidé de devenir professeur stagiaire.



**L'EDUCATION NATIONALE A SUPPRIMÉ PLUS DE
56 000 POSTES DEPUIS 2007**

Pourquoi pas le vôtre ? 14 000 postes d'enseignants et administratifs ne seraient plus à pourvoir en 2012.

UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE ! MOBILISONS-NOUS !

RENSEIGNEMENTS ET ADHÉSION SUR [HTTP://75.SNUIPP.FR](http://75.snuipp.fr)

